

BUDGET PRIMITIF 2024

---

# NOTE SYNTHÉTIQUE

## 1. Éléments de contexte

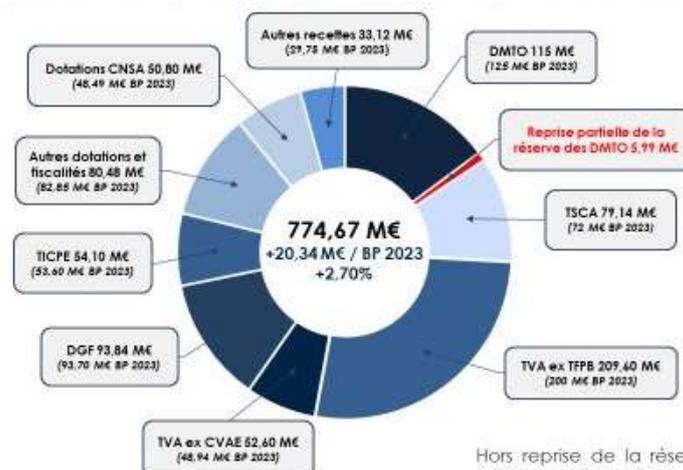
Le budget 2024 a été adopté le 14 mars 2024. Malgré un **contexte financier difficile** et face à une activité toujours plus importante (forte augmentation des enfants confiés et des arrivées de mineurs non accompagnés, besoins croissants des publics en grande vulnérabilité, tensions sur l'offre d'accueil et d'hébergement), le Département a choisi de renforcer sa **politique sociale** (+24 M€ par rapport à 2023) : en particulier, l'autonomie (+6 M€) pour mieux vivre son handicap et mieux vieillir en Maine-et-Loire, la protection de l'enfance (+13 M€) et l'insertion durable (+6 M€) afin de faciliter l'emploi des bénéficiaires du RSA. Pour la première fois, le budget primitif s'est accompagné d'une reprise anticipée des résultats pour permettre le respect des règles d'équilibre budgétaire, mais également d'une mobilisation partielle des surplus de DMTO mis en réserve en 2023.

## 2. Priorités du budget 2024

- Un budget resserré autour des **enjeux humains** :
  - Une hausse des dépenses d'action sociale (+4,96 % par rapport au BP 2023)
  - Une évolution de la masse salariale (+2,4 % par rapport au BP 2023)
  - Une augmentation du soutien financier apporté au SDIS (+7,1 % par rapport au BP 2023)
- Un objectif ambitieux en matière d'**investissement** :
  - Des prévisions de dépenses d'équipement à hauteur de 105,7 M€
  - Un renforcement de l'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux (+8M€ d'AP)
  - Une priorité donnée aux investissements participant à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement
- Des **événements exceptionnels** pour le rayonnement du Département :
  - Le passage de la flamme olympique (mai 2024)
  - Les assises des Départements de France (novembre 2024)

## 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

- Répartition des **recettes réelles de fonctionnement** :



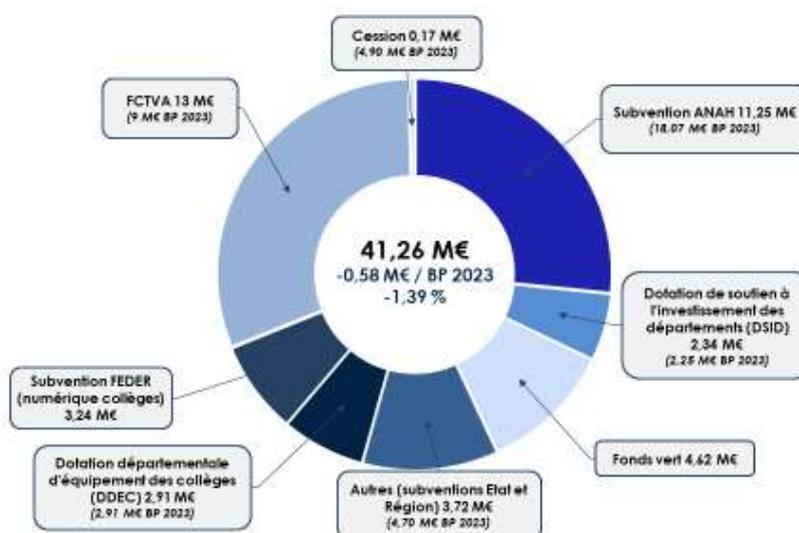
Hors reprise de la réserve des DMTO, les recettes s'établissent à 768,68 M€, soit **+1,90%** par rapport au BP 2023 et **-0,55%** par rapport au CA 2023 projeté.



- Répartition des **dépenses réelles de fonctionnement** par politique publique :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	
	BP 2024	BP/BP
1-Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap	222,65M€	3,0%
2-Prévenir les difficultés sociales, accueillir et accompagner les familles et les publics fragiles	161,10M€	8,0%
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	111,05M€	4,8%
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	29,93M€	9,2%
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	4,72M€	-4,5%
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	10,16M€	-0,8%
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	3,32M€	-1,7%
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	141,74M€	-2,2%
9-Optimiser l'usage de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des satellites	55,53M€	8,3%
	<b>740,21M€</b>	<b>3,7%</b>

- Répartition des **recettes réelles d'investissement** (hors dette et opérations de la dette) :



- Répartition des **dépenses réelles d'investissement** par politique publique (hors dette et opérations de la dette) :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	
	BP 2024	BP/BP
1-Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap	3,42M€	583,0%
2-Prévenir les difficultés sociales, accueillir et accompagner les familles et les publics fragiles	0,02M€	-42,9%
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	16,24M€	-19,6%
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	21,11M€	-2,3%
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	0,84M€	-11,0%
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	40,12M€	2,2%
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	11,73M€	86,1%
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	9,18M€	-42,5%
9-Optimiser l'usage de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des satellites	3,05M€	34,9%
	<b>105,71M€</b>	<b>-1,3%</b>

- L'**emprunt d'équilibre** prévu dans le cadre du budget primitif s'établit à 36,87 M€.

#### 4. Montant du budget consolidé (budget principal et budgets annexes)

Le **budget principal** pour l'exercice 2024 s'établit à 819 307 039,12 € en fonctionnement et 202 200 709,91 € en investissement, soit un total de 1 021 507 744,03 € (*opérations réelles et d'ordre*).

Le **centre départemental Enfance – Famille** (Village Saint Exupéry) situé à Avrillé, accueille sans délai, à la demande de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou sur décision judiciaire, des enfants de 0 à 17 ans en danger ou en risque de l'être. Son budget 2024 est de 14 870 830 € en fonctionnement et 1 357 553,68 € en investissement (*opérations réelles et d'ordre*).

Le **pôle archéologie de la Conservation départementale du patrimoine** assure des prestations à titre onéreux dans le cadre de marchés de travaux archéologiques. Son budget annexe s'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et en recettes, à 713 145 € et à 70 345,09 € en section d'investissement (*opérations réelles et d'ordre*).

Le **budget consolidé** du Département s'élève ainsi à 1 038 519 617,8 € en dépenses et recettes (*opérations réelles et d'ordre*).

#### 5. Crédits de fonctionnement et d'investissement pluriannuels

- Répartition des **autorisations d'engagement** par politique publique (*fonctionnement*) :

En M€	Montant en gestion avant BP 2024	AE nouvelles BP 2024	Montant en gestion après BP 2024	CP 2024	CP ultérieurs
2-Prévenir les difficultés sociales, accueillir et accompagner les familles et les publics fragiles	0,00 M€	0,32 M€	0,32 M€	0,06 M€	0,26 M€
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	16,51 M€	6,09 M€	22,60 M€	9,61 M€	12,98 M€
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	7,78 M€	1,54 M€	9,32 M€	7,57 M€	1,76 M€
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	1,69 M€	0,10 M€	1,79 M€	0,84 M€	0,95 M€
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	1,44 M€	0,32 M€	1,76 M€	0,66 M€	1,10 M€
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	0,82 M€	0,55 M€	1,37 M€	0,52 M€	0,85 M€
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	0,00 M€	0,53 M€	0,53 M€	0,20 M€	0,33 M€
	<b>28,24 M€</b>	<b>9,45 M€</b>	<b>37,69 M€</b>	<b>19,46 M€</b>	<b>18,23 M€</b>

- Répartition des **autorisations de programme** par politique publique (*investissement*) :

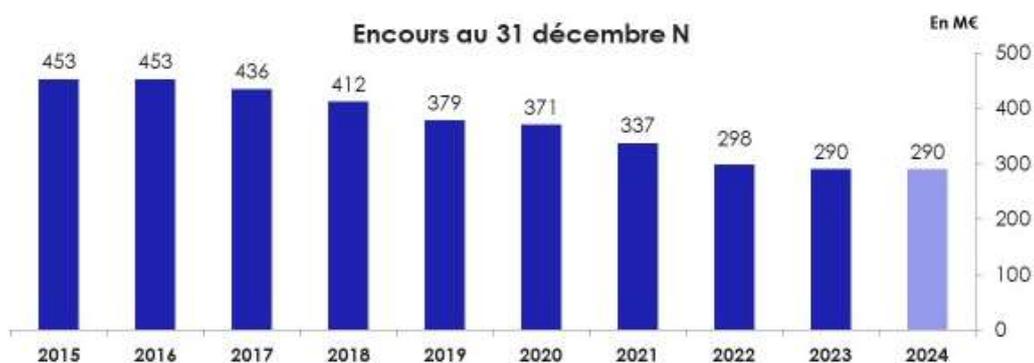
En M€	Montant en gestion avant BP 2024	AP nouvelles BP2024	Montant en gestion après BP 2024	CP 2024	CP ultérieurs
1-Agir pour bien vieillir et mieux vivre son handicap	10,00 M€	8,00 M€	18,00 M€	3,40 M€	14,60 M€
3-Accompagner les plus précaires vers l'emploi et le logement	45,47 M€	19,14 M€	64,61 M€	16,17 M€	48,44 M€
4-Accompagner la jeunesse pour une réussite éducative et sportive	100,02 M€	23,83 M€	123,85 M€	19,01 M€	104,84 M€
5-Renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social	0,94 M€	0,53 M€	1,47 M€	0,62 M€	0,85 M€
6-Promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire	58,38 M€	8,83 M€	67,21 M€	24,17 M€	43,03 M€
7-Réussir la transition écologique et énergétique, agir pour une eau et une alimentation de qualité	43,75 M€	8,81 M€	52,56 M€	10,34 M€	42,22 M€
8-Soutenir nos agents, accompagner la transition numérique et la montée en qualité du service public	18,81 M€	3,25 M€	22,06 M€	5,24 M€	16,83 M€
9-Optimiser l'usage de l'argent public et renforcer le suivi et l'accompagnement des satellites	5,00 M€	0,00 M€	5,00 M€	2,00 M€	3,00 M€
	<b>282,37 M€</b>	<b>72,39 M€</b>	<b>354,76 M€</b>	<b>80,95 M€</b>	<b>273,81 M€</b>

## 6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Dans le cadre du budget primitif, l'épargne brute s'établit à 34,46 M€, soit 4,45 %, permettant la couverture du remboursement annuel du capital de la dette. Considérant le recul des recettes départementales, la section de fonctionnement ne dégagne aucun solde permettant d'alimenter la section d'investissement. L'épargne nette s'établit ainsi à 0, privant la collectivité d'autofinancement de ses investissements.

## 7. Niveau d'endettement de la collectivité

L'endettement du Département s'établit à 290 M€ au 31 décembre 2023. Le budget prévisionnel 2024 prévoit un emprunt d'équilibre de 36,87 M€, pour un remboursement



annuel du capita établi à 34,46 M€, permettant ainsi une stabilisation du stock de dette.

## 8. Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette si elle y consacre toute son épargne. Au 31 décembre 2023, la capacité de désendettement du Département s'établissait à **6,7 ans**. Fin 2024, considérant le budget prévisionnel 2024, elle devrait s'établir à 8,4 années, en deçà du seuil d'alerte de 10 ans.

## 9. Niveau des taux d'imposition

Suite à la réforme fiscale, la taxe sur le foncier bâti a été transférée, à partir de 2021, au bloc communal. En contrepartie le Département perçoit une fraction de TVA sans pouvoir de taux local.

Les taux d'imposition qui demeurent fixés par le Département sont :

- La taxe départementale de publicité foncière et droits d'enregistrements (DMTO) : 4,50%
- La taxe locale d'électricité : 4,25%
- La taxe d'aménagement : 2,50%.

## 10. Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population	868,48 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	900,08 €
Dépenses d'équipement brut / population	87,36 €
Encours de la dette / population	343,71 €
DGF / population	111,11 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	20,89 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,86 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,71 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	38,19 %
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	4,53 %

## 11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la collectivité s'élèvent à 2 309 agents dont 2 023 fonctionnaires et 286 contractuels. Le nombre d'assistants familiaux s'établit à 532.

Hors assistants familiaux, les charges de personnel s'établissent à 123,9 M€ dans le cadre du budget prévisionnel 2024, soit +1,09 % par rapport au budget primitif 2023. Parmi ces charges, la masse salariale représente 96,9% du budget prévisionnel, soit 120,1 M€.

Les charges de personnel relatives aux assistants familiaux s'établissent à 35,92 M€, stables par rapport à 2023.